Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1579

Artikel: Apprentissage : l'inaction coupable
Autor: Schwaab, Jean-Christophe
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021580

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'inaction coupable

Le nombre de places reste insuffisant. L'offre ne correspond pas à la demande. Beaucoup d'apprentis plongent dans la précarité. Cependant l'Etat se rebiffe. Il prône la flexibilité. Alors que le désengagement des entreprises réclame son intervention.

Selon les chiffres 2002, il manque plus de huit mille places d'apprentissage dans tout le pays. Avant la votation de mai dernier, de nombreux députés radicaux cosignent un postulat socialiste demandant au Conseil fédéral des mesures urgentes. En Suisse alémanique, où le problème est légèrement plus aigu qu'en Suisse romande, le quotidien *Blick* fait monter la pression et propose sa «bourse des places d'apprentissage». Acculé, Joseph Deiss promet de «s'engager pour que chaque jeune ait une solution à l'automne». Parallèlement, il met en place la «task force places d'apprentissage 2003» composée des représentants de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux afin de faire des propositions pour lutter contre cette crise. Ces promesses rassurent les électeurs: l'initiative pour des places d'apprentissage est rejetée.

Des places toujours insuffisantes

Six mois plus tard, les statistiques montrent que le problème est toujours sérieux. Plutôt optimiste, le «baromètre des places d'apprentissage» (OFFT, 21 octobre 2003) annonce une légère détente, mais le nombre de places vacantes est toujours insuffisant. L'offre doit être supérieure à la demande de 12,5% (Jans Armin, *Finanzierung der beruflichen Grundausbildung*, Berne, 2003) pour offrir un véritable choix or il n'y a actuellement que 10% de places vacantes. De plus ces places disponibles sont limitées à certains secteurs d'activité, ce qui démontre l'inadéquation entre offre et demande. Plus inquiétant, le nombre de jeunes qui se trouvent dans une solution dite «transitoire» (dixième année, stage, etc...) augmente encore par rapport à 2002 et ils sont de plus en plus nombreux à chercher un apprentissage. La crise est toujours là.

Les jeunes ne sont pas égaux face au marché de places d'apprentissage.

La flexibilité avant tout

Etonnament, face à cette situation critique, la «task force» est parvenue à la conclusion qu'une action supplémentaire de l'Etat n'est pas nécessaire: les (maigres) mesures prévues par la nouvelle Loi sur la Formation Professionnelle (nLFPr) en cas de «déséquilibre sur le marché des places d'apprentissage» (Art. 13 nLFPr) n'ont pas besoin d'être appliquées. De plus, l'Office fédéral pour la formation et la technologie (OFFT) prétend que les jeunes ne sont pas assez flexibles et seraient donc responsables de leur propre situation. Chercher une place d'apprentissage loin de chez soi ne devrait pas poser de problème. La flexibilité est également l'unique réponse apportée par les services de Joseph Deiss à l'inquiétante croissance du chômage des jeunes.

La flexibilité exigée n'est pas possible pour toutes les familles: les jeunes ne sont donc pas égaux face au marché de places d'apprentissage.

L'influence de l'origine sociale

Les inégalités sont d'abord familiales: soutenu par ses proches, un jeune aura beaucoup moins de peine à trouver une place d'apprentissage conforme à ses désirs ou a en accepter une dans un métier qui de prime abord l'intéressait moins. Les jeunes issus de milieux modestes ou de familles monoparentales sont souvent désavantagés, alors qu'une bonne formation leur permettrait justement d'améliorer leur condition. Un mauvais niveau de formation est une source importante d'inégalités sociales et se transmet presque toujours aux enfants. Les exigences des patrons sont une autre source d'inégalités. Jugeant insuffisant le niveau scolaire des élèves à la sortie de l'école obligatoire, de nombreuses entreprises n'engagent plus de jeunes issus des filières dites élémentaires (classes à options ou préprofessionnelles). Des places d'apprentissage, auparavant accessibles à chacun, sont désormais réservées aux élèves issus des filières dite étendues (divisions supérieures, voies menant à une école de maturité).

Sans entrer dans la discussion du niveau scolaire des jeunes quittant l'école obligatoire, on constate qu'il n'y a pas de véritable volonté de leur donner les moyens d'améliorer leurs connaissances pour faciliter leur entrée en apprentissage; les partis bourgeois se sont notamment opposés à l'obligation pour les cantons d'offrir la dixième année gratuitement. Enfin, d'autres inégalités (entre Suisses et étrangers, entre régions, entre secteurs économiques ou entre ville et campagne) persistent et rendent une action indispensable.

Les entreprises absentes

Le Conseil fédéral ne propose pas de nouvelles solutions et néglige le désengagement des entreprises qui sont pourtant la clef de notre système de formation professionnelle. Ce système, dit «dual», repose sur un partenariat étroit entre Etat (qui fixe les règles et organise certains cours) et entreprises (qui assurent la formation pratique des apprentis). Aucun mesure (même celles prévues par la nLFPr, comme un fonds financé par les entreprises non formatrices au profit de celles qui forment) n'est envisagée pour encourager les entreprises à engager plus d'apprentis, si ce n'est leur bonne volonté. Cette absence de volonté d'intervention du Conseil fédéral est gage de problèmes sociaux à moyen ou long terme. Cette politique à courte vue est incompréhensible.

Jean-Christophe Schwaab